



Règlement Intérieur du Sablé Basket

V1 approuvée en date du 14 juin 2024

1.	INFORMATIONS GENERALES	2
2.	L'ADHESION	3
3.	INSTALLATIONS, MATERIELS ET EQUIPEMENTS	3
4.	ENTRAINEMENTS, MATCHS ET DEPLACEMENTS	4
5.	ENGAGEMENTS	5
6.	COMMUNICATION	7
7.	PARTICIPATION ACTIVE À LA VIE DU CLUB	7
8.	FORMATION	8
9.	OBJETS PERSONNELS	8
10.	DROIT A L'IMAGE	8
11.	SANCTIONS	8
12.	MODIFICATION	9
13.	SIGNATURES	9





1. INFORMATIONS GENERALES

L'association SABLE BASKET, affiliée à la FFBB (**F**édération **F**rançaise de **B**asket**B**all), est une association de type loi 1901. Elle a pour finalité la pratique et le développement du basketball et de permettre à chaque adhérent d'évoluer à son niveau.

La philosophie du Sablé Basket s'articule autour de 3 valeurs majeures que sont le RESPECT, l'ENGAGEMENT et la CONVIVIALITE que le club considère comme essentielles à son image et à son développement.

Le présent règlement vise ainsi à garantir les meilleures conditions de pratique possibles. Il identifie les droits et devoirs de chacun, il précise le fonctionnement de l'association et responsabilise ses membres. L'adhésion au club engage le licencié à respecter ce règlement intérieur et à participer activement à la vie de l'association.

Il a été adopté en assemblée générale le 14 juin 2024. Il est remis à l'ensemble des membres et/ou de leurs responsables légaux ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

La volonté et les actions du Sablé basket s'inscrivent dans une démarche sportive, citoyenne et éducative. Le basketball représente une pratique favorisant l'épanouissement personnel et collectif, ainsi que le maintien en bonne santé.

Le basketball demeure un sport collectif. Il est par conséquent indispensable de développer un bon état d'esprit, d'être en mesure de se mettre au service de l'autre et de l'équipe et d'évoluer dans le respect :

- De la structure et de l'état d'esprit du club,
- Du code de jeu de la FFBB,
- De l'adversaire,
- De l'arbitre.

Le Sablé Basket s'engage sur la qualité de la formation et de l'encadrement pour permettre aux joueuses et joueurs de progresser et de s'épanouir dans la pratique du basketball.





2. L'ADHESION

Toute personne demandant son adhésion au Sablé basket devra :

- Fournir un certificat médical à minima tous les 3 ans et/ou ne présenter aucune réponse positive au questionnaire de santé intermédiaire et disponible lors de la demande de licence.
- S'acquitter de sa cotisation.
- Accepter sans réserve le présent règlement.

La validation de la licence, l'accès aux entraînements et aux matchs ne seront autorisés que si la totalité de la cotisation est réglée via l'un des modes de paiement autorisés. Toute cotisation versée est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission ou d'exclusion d'un membre (sauf cas exceptionnel étudié par le conseil d'administration).

Les non licenciés ne pourront pas participer aux entraînements ni aux compétitions à l'exception des essais éventuels de fin ou de début de saison. Les mutations sont à la charge des joueurs et joueuses selon le barème en vigueur de la FFBB.

3. INSTALLATIONS, MATERIELS ET EQUIPEMENTS

Les entraînements et rencontres à domicile ont pour cadre principalement les installations municipales et inter-communales. Chacun devra se conformer aux règlements municipaux spécifiques à l'accès de ces équipements sportifs.

Une attention toute particulière sera portée aux chaussures de sport qui devront être propres et spécialement dédiées à la pratique en salle.

Le même respect sera apporté vis à vis des installations des clubs visités. Les joueurs doivent laisser obligatoirement en état de propreté permanent les vestiaires, locaux et abords immédiats du terrain après les entraînements et les matchs.

Une tenue de sport est exigée pour la pratique du basket (chaussures de sport, short et tee-shirt). Les licenciés qui se présenteront sans tenue de sport ne pourront pas participer à l'entraînement.

Pour les matchs, une tenue est fournie au joueur par le club. Le lavage des équipements est à la charge des joueurs. Un calendrier sera établi pour ces derniers ainsi que pour les déplacements par chaque parent référent d'équipe.

Il est formellement interdit de reprendre personnellement l'équipement après un match.





4. ENTRAÎNEMENTS, MATCHS ET DEPLACEMENTS

Le joueur fera preuve d'assiduité aux séances d'entraînement et aux matchs de sa catégorie et avertira le plus tôt possible les responsables en cas d'indisponibilité.

Les entraînements hebdomadaires sont planifiés et communiqués en début de saison. Les lieux et horaires de départ pour les déplacements sont fixés par le club et se situent à la salle Georges Mention. Tout autre lieu de RDV, point de départ ou exception devra s'avérer exceptionnel et autorisé par le club.

La prise en charge prend effet à partir de l'heure du rendez-vous et se termine à la fin de l'horaire prévu de la séance d'entraînement, de la fin d'un match à domicile ou encore lors du retour au point de rendez-vous pour les rencontres extérieures.

Par respect pour l'entraîneur et les autres membres de l'équipe, la présence et la ponctualité à l'ensemble des entraînements et des matchs est obligatoire (sauf cas de force majeure). De même que l'utilisation et l'usage des téléphones portables pendant les rencontres et entraînements sont strictement interdits.

Pour les mineurs, les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant chaque entraînement et compétition. Le club n'assume aucune responsabilité en dehors des heures d'activités.

En cas d'accident, le club n'est pas tenu responsable en dehors des heures d'entraînements et de matchs. Durant les entraînements, seule l'aire de jeu sera accessible aux participants. Les couloirs, vestiaires et tribunes ne sont pas prévus comme aires de jeu. Tout accident qui surviendrait du fait du non-respect de cet article ne saurait engager la responsabilité de l'entraîneur ni celle des dirigeants du club.

En cas de blessure à un entraînement ou un match (à domicile ou à l'extérieur), le licencié, ou son représentant légal si mineur, autorise le ou les responsables présents à prendre toutes les mesures nécessaires, y compris l'hospitalisation, et à faire pratiquer toute intervention chirurgicale d'urgence si besoin.

Les déplacements des joueurs sur le lieu des compétitions ne sont pas assurés par le club. Au début de chaque phase de championnat, un calendrier est communiqué par les parents référents ou coachs. Les parents d'adhérents sont chargés du transport des équipes sur le principe du covoiturage. Ils s'engagent à assurer et à véhiculer plusieurs fois par saison les enfants. En cas d'absence ou d'insuffisance de moyens de transport, le déplacement sera annulé. A savoir que trois forfaits entraînent un forfait général de l'équipe.

Les déplacements sont sous l'entière responsabilité des parents ou des joueurs (pour les joueurs majeurs). Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent. Ils s'engagent à être assurés et couverts pour les personnes qu'ils transportent et à respecter le code de la route (ceintures de sécurité, réhausseur, nombre de passagers, limitation de vitesse, ...). Le club ne peut être tenu responsable du transport des joueurs. Les représentants





SABLÉ BASKET

légaux des licenciés mineurs autorisent leur enfant à être transporté par d'autres parents ou des bénévoles du Sablé Basket dans le cadre de l'activité de l'association.

Les entraîneurs et les coaches sont nommés par le conseil d'administration sur proposition de la commission technique. Ils sont les seuls habilités à décider des différentes tactiques et options de jeux au cours des entraînements et des rencontres. Ils doivent veiller au comportement des joueurs et joueuses qui composent leur équipe, sur et en dehors du terrain, pendant un entraînement ou une rencontre. Il appartient aux seuls entraîneurs de désigner les joueurs qui participeront aux matchs, notamment sur la base des critères suivants : travail aux entraînements, assiduité, sérieux, qualités sportives.

Chaque personne (joueur et famille de joueur) est tenue d'accepter les décisions des entraîneurs/coachs.

Les entraîneurs sont tenus de relayer les informations techniques sur la vie du club, auprès des joueurs et familles de joueur.

5. ENGAGEMENTS

a. Le **CLUB** s'engage à ...

- Développer l'esprit sportif et faire respecter le présent règlement.
- Mettre à disposition des créneaux d'entraînement avec du matériel et un encadrant sportif de qualité.
- Être à l'écoute des joueurs, entraîneurs et parents.
- Assurer l'impartialité et la cordialité des rencontres.
- Proposer des formations d'entraîneur, d'arbitrage, de table de marque.
- Mettre à disposition une tenue vestimentaire aux couleurs du club pour chaque match.
- Respecter le droit à l'image de chaque individu.
- Transmettre les informations concernant le déroulement du championnat, les manifestations et événements du club.
- Convoquer de manière équitable les joueurs (et parents) aux fonctions d'arbitres et de table de marque.

b. Le **JOUEUR** s'engage à ...

- Se conformer aux règles du basket.
- Être assidu, ponctuel et motivé aux entraînements comme aux matchs.
- Respecter les décisions des arbitres. « L'arbitre peut se tromper ».
- Respecter les choix sportifs et consignes des entraîneurs.
- Respecter ses partenaires et les adversaires, dans la victoire comme dans la défaite.
- Respecter les dirigeants et bénévoles du club
- Refuser toute forme de tricherie et de violence physique ou morale.



Respect, Engagement, Convivialité

Sablé Basket, association loi 1901 - SIRET 38006415400012

BP 154 - 72303 Sablé sur Sarthe Cedex

Tél : 02 43 92 62 71 - Courriel : sablebasket@wanadoo.fr - Site web : www.sablebasket.fr



SABLÉ BASKET

- Écouter les consignes de son coach et non celles d'autres personnes (parents, public).
- Prévenir son entraîneur de toute absence ou retard et l'informer immédiatement de tout problème afin de ne pas laisser grandir un malentendu.
- Apprendre à arbitrer, à tenir une feuille de marque, et dans la limite de ses moyens entraîner ou encadrer une équipe. Des formations sont à votre disposition.
- Assurer une permanence (table, arbitre) pour chaque match à domicile.
- Ne pas utiliser de téléphone portable pendant les entraînements, les matchs, au sein des vestiaires et à la table de marque et respecter le droit à l'image de chaque individu.
- Respecter le matériel et les équipements mis à disposition par le club ou la municipalité.
- Ne pas hésiter à venir supporter les autres équipes du club.
- Se souvenir que le basket reste un jeu collectif.

c. L'ENTRAÎNEUR / COACH s'engage à ...

- Enseigner les fondamentaux du basketball.
- Amener les joueurs vers la pratique d'un jeu collectif et leur faire découvrir leurs capacités individuelles.
- Développer l'esprit sportif et relativiser les enjeux sportifs.
- Avoir un comportement exemplaire à l'égard de son équipe, des arbitres, des adversaires et des supporters.
- Refuser toute forme de tricherie et de violence physique ou morale.
- Encourager et motiver les joueurs quelle que soit leur évolution.
- Intéresser les jeunes à l'arbitrage et à la tenue de la table de marque le plus tôt possible.
- Respecter le droit à l'image de chaque individu.
- Transmettre l'esprit d'équipe, les valeurs et la culture du club.
- Faire respecter le matériel et les installations.
- Faire le lien entre les parents et les dirigeants.
- Organiser avec les parents, les déplacements pour les matchs.

d. Les PARENTS / RESPONSABLES LEGAUX s'engagent à ...

- Être présents si possible aux rencontres de basket de leur enfant.
- Veiller au respect de la présente charte par leur enfant.
- Respecter le droit à l'image de chaque individu.
- Aider leur enfant à accepter les contraintes de présence, ponctualité et assiduité aux entraînements et matchs.
- Respecter les décisions des arbitres. « L'arbitre peut se tromper ».
- Montrer l'exemple en ayant un comportement irréprochable à l'égard des joueurs, des arbitres, des adversaires, des dirigeants, des bénévoles et des supporters. « J'encourage mon équipe ! »
- Ne jamais interférer dans les choix sportifs et consignes des entraîneurs.



Respect, Engagement, Convivialité

Sablé Basket, association loi 1901 - SIRET 38006415400012
BP 154 - 72303 Sablé sur Sarthe Cedex

Tél : 02 43 92 62 71 - Courriel : sablebasket@wanadoo.fr - Site web : www.sablebasket.fr



- S'assurer systématiquement de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur enfant à l'entraînement ou au match.
- Assurer les quelques permanences de table et de buvette indispensables pour la bonne organisation des matchs.
- Assurer quelques déplacements de l'équipe à l'extérieur tout en respectant les règles de prudence et de sécurité du code de la route.
- Instaurer un dialogue courtois avec les autres parents, l'entraîneur et les dirigeants en cas de problème.
- Relativiser les enjeux d'une rencontre.
- Participer dans la mesure de leurs disponibilités à la vie du club.

6. COMMUNICATION

Les outils de communication du Sablé Basket sont dans l'ordre de priorité : le site Internet de l'association (www.sablebasket.fr) et notamment les espaces personnels, l'application Kalisport, les newsletters et emails, les groupes Whatsapp propres à chaque catégorie/équipe, les réseaux sociaux Facebook et Instagram, la presse, le site de la FFBB. Les adhérents du Sablé Basket s'engagent à consulter ces outils de façon hebdomadaire et à répondre, dans les délais imposés, aux demandes d'information ou d'inscription diffusées.

Les adhérents du Sablé Basket s'engagent à communiquer, dans la mesure du possible, aux dirigeants de l'association l'ensemble de leurs coordonnées afin de faciliter la diffusion des informations. Ils communiqueront en particulier leurs adresses postales et électroniques ainsi que leurs numéros de téléphone fixes et mobiles

7. PARTICIPATION ACTIVE À LA VIE DU CLUB

L'adhésion engage le licencié à participer activement à la vie de son club. En signant une licence au sablé basket, vous adhérez à une association Loi 1901, gérée par des bénévoles.

En aucun cas, le club ne fournit, en contrepartie du paiement de cette licence, une prestation de services. Par conséquent, le joueur a des droits mais également des devoirs : il doit obligatoirement tenir des tables de marques et ou arbitrer, sous la supervision d'un encadrant.

Donc, chaque licencié lorsqu'il est convoqué pour l'arbitrage, chronométrage, tenue de la E-Marque doit être présent un quart d'heure ayant le début de la rencontre.

En cas d'indisponibilité, la personne convoquée doit procéder elle-même à son remplacement en informant le parent référent ou le coach de l'équipe concernée.

Le planning des convocations (arbitre, table, etc...) est disponible sur le site Internet du club, www.sablebasket.fr dans les espaces personnels de chaque licencié.





8. FORMATION

Le Sablé Basket s'engage à payer toutes les formations proposées par la FFBB, après accord du conseil d'administration, à tout licencié qui souhaite développer ses connaissances et compétences dans le domaine de l'encadrement et de l'arbitrage.

A chaque début de saison le club s'engage à initier les licenciés à l'arbitrage et à la tenue de table de marque.

9. OBJETS PERSONNELS

Le port de montre, gourmette et autres bijoux n'est pas autorisé pour la pratique du basket. Ces accessoires devront être laissés à la maison pendant les entraînements, les matchs, afin d'éviter tout risque de blessures, de détérioration ou de vol.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur lors des entraînements et des compétitions.

10. DROIT A L'IMAGE

Au cours de la saison sportive, des photographies et/ou vidéos des joueurs pourront être prises et diffusées dans le cadre d'une publication d'ordre associatif et/ou sportif sur les seuls supports suivants : site internet de l'association, comptes Facebook et Instagram du club, écran de la salle Georges Mention ou tout support d'information relatif à la promotion de l'association.

Une autorisation écrite relative à ce droit à l'image doit obligatoirement être remplie et signée par le licencié ou son représentant légal pour les mineurs.

11. SANCTIONS

Tous les adhérents sont tenus de respecter le présent règlement. Il est attendu que chaque licencié, lors de l'exercice de quelque fonction que ce soit, liée à l'activité basket, doit adopter une attitude exemplaire.

Il est rappelé que les joueurs représentent le club aussi bien avant, après, que pendant les matchs, autant dans l'enceinte des installations du club, que dans celles des clubs recevant.

Tout manquement à ce règlement, tout non-respect des statuts fédéraux ou du club, tout usage ou détention de produits stupéfiants mettant en cause l'association ou tout vol par le licencié et/ou ses responsables légaux si mineur pourra entraîner les sanctions décrites ci-dessous.



Le Conseil d'Administration du Sablé Basket aura la compétence d'apprécier la gravité des manquements éventuels à ce règlement. Les sanctions et pénalités pouvant être prononcées sont les suivantes :

- Avertissements,
- Travaux d'Intérêt Général « Club »
- Suspension temporaire,
- Exclusion définitive.

Par ailleurs, en cas de fautes techniques pour lesquelles le club est amendable, l'auteur pourra se voir obliger de rembourser le montant des amendes infligées au Sablé Basket et cela dès la première faute technique. Dans le cas d'une seconde faute qualifiée comme telle, ce remboursement sera systématique. Pour rappel, une faute technique correspond à une violation des règles de bonne conduite comme les provocations, le manque de fair-play, les altercations, le non-respect des consignes des arbitres...

Toute autre amende imputée au club par la FFBB, consécutive à des sanctions infligées à un licencié, seront répercutées financièrement et intégralement au licencié contrevenant. Si le responsable est mineur, le remboursement sera sollicité auprès des parents ou responsables légaux.

12. MODIFICATION

Le règlement intérieur est l'œuvre exclusive du conseil d'administration et ne peut être modifié que par décision de ce conseil.

Toute réclamation doit être adressée par écrit au conseil d'administration.

13. SIGNATURES

LE CLUB	LE JOUEUR	LES PARENTS / RESPONSABLES LEGAUX	
Laurent TAUVRY Président			
 <p>SABLÉ BASKET BP 154 72303 Sablé-sur-Sarthe Cedex 02 43 92 62 71 sablebasket@wanadoo.fr</p> 			

**Attestation de prise de connaissance du règlement Intérieur
- V1 approuvée en AG le 14 juin 2024 –
et appliqué pour la saison 2024/2025**

Je soussigné (NOM, Prénom) _____

Agissant en qualité de Mère Père Tuteur légal

Parent exerçant le droit de garde

Du mineur suivant (NOM, Prénom) : _____

atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'association Sablé Basket.

J'accepte l'ensemble des dispositions dudit règlement dont un exemplaire m'a été remis et je m'engage à en respecter toutes les clauses.

Fait à _____, le _____

LE CLUB	LE/LA LICENCIÉ-E	LES PARENTS / RESPONSABLES LEGAUX	
Laurent TAUVRY Président			
 SABLE BASKET BP 154 72303 Sablé-sur-Sarthe Cedex 02 43 92 62 71 sablebasket@wanadoo.fr 			



Autorisation de publication d'image individuelle et collective (Majeurs)

Je soussigné (NOM, Prénom) _____

Je déclare autoriser la publication de mon image par l'association Sablé Basket dans le respect des conditions suivantes :

- L'image ne pourra être captée et diffusée que dans le cadre d'une publication d'ordre associatif et/ou sportif à l'exclusion de toute publication à caractère commercial.
- L'image ne pourra être diffusée que dans les supports suivants : site internet de l'association, comptes Facebook et Instagram du club, écran de la salle Georges Mention ou tout support d'information relatif à la promotion de l'association.

Fait à _____, le _____

Signature :

Autorisation de publication d'image individuelle et collective (Mineurs)

Je soussigné (NOM, Prénom) _____

Agissant en qualité de Mère Père Tuteur légal

Parent exerçant le droit de garde

Du ou des mineurs suivant(s) :

(NOM, Prénom) _____

(NOM, Prénom) _____

(NOM, Prénom) _____

Je déclare sur l'honneur :

- avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard du (des) mineur(s) ci-dessus désignés
- être investi du droit de garde ou de la tutelle du (des) mineur(s) ci-dessus désignés

Je déclare autoriser la publication de l'image de mon (mes) enfant(s) ci-dessus désigné(s) par l'association Sablé Basket dans le respect des conditions suivantes :

- L'image ne pourra être captée et diffusée que dans le cadre d'une publication d'ordre associatif et/ou sportif à l'exclusion de toute publication à caractère commercial.
- L'image ne pourra être diffusée que dans les supports suivants : site internet de l'association, comptes Facebook et Instagram du club, écran de la salle Georges Mention ou tout support d'information relatif à la promotion de l'association.

Fait à _____, le _____

Signature :